

Charte éthique

Notre engagement commun

Chaque organisation n'existe que si elle partage des valeurs sincères avec ses équipes, ses partenaires et son environnement.



Notre charte éthique repose sur trois piliers essentiels :

- Favoriser un environnement de travail respectueux et sûr.
- Construire des relations fondées sur la confiance avec nos partenaires, clients et fournisseurs.
- Jouer un rôle positif et responsable dans notre secteur et notre territoire.

Respect des règles de santé et sécurité

Chaque collaborateur s'engage à connaître, appliquer et faire appliquer les règles de sécurité. Il veille activement au bien-être de toutes les personnes présentes sur les sites.

Trois principes guident notre action :

- **L'exemplarité :**
Respecter et faire respecter les règles sans complaisance.
- **La vigilance :**
Identifier et prévenir les risques en permanence.
- **La réactivité :**
Agir immédiatement face à toute situation dangereuse.

Respect des lois et des réglementations

Chacun se conforme aux lois et aux obligations réglementaires applicables à ses missions et prend soin de bien les connaître.

Respect des droits humains et des droits du travail

Le développement individuel de chacun est la clé de notre réussite collective. Nous attachons une importance particulière à :

- **L'égalité de traitement :**
Aucune discrimination ne sera tolérée, qu'elle soit liée à l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions, le handicap ou tout autre critère protégé par la loi.
- **Le respect des personnes :**
Chacun a droit à la dignité et au respect de sa vie privée.

Tout collaborateur doit travailler dans un environnement exempt de harcèlement, de propos déplacés ou de comportements menaçants.

Lutte contre la corruption

La loyauté et l'honnêteté sont au cœur de nos pratiques commerciales. Il est interdit de proposer ou d'accepter un avantage personnel lié à ses fonctions. Tout cadeau ou invitation doit rester d'une valeur symbolique et ne pas porter atteinte à l'indépendance des décisions.

Conflits d'intérêts

Chacun veille à éviter toute situation dans laquelle des intérêts personnels pourraient entrer en conflit avec les intérêts de l'entreprise et altérer son intégrité.

Confidentialité des informations

Tout collaborateur est tenu au respect strict de la confidentialité des informations auxquelles il accède.

Il s'interdit :

- de divulguer des informations sensibles ou privilégiées ;
- d'en faire un usage personnel ou d'en faire bénéficier un tiers ;
- de partager des données clients qui ne relèvent pas du domaine public.

